

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2019/10/14/2020040090/justel>

Dossier numéro : 2019-10-14/11

Titre

14 OCTOBRE 2019. - Arrêté ministériel modifiant l'arrêté ministériel van 4 juli 2011 et désignant les inspecteurs des lois sociales et les fonctionnaires, compétents pour infliger les amendes administratives (TRADUCTION)

Source : AUTORITE FLAMANDE

Publication : Moniteur belge du 23-01-2020 page : 2956

Entrée en vigueur : 02-02-2020

Table des matières

Art. M

Texte

Article M. (NOTE : pas de version française, voir version néerlandaise)